

# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin n° 134

Décembre 2013

## Les orchidées de l'Observatoire de Meudon Le colloque sur la partie sud de la Grande Perspective



Une orchidée de l'Observatoire



Le Hangar Y

### *Sommaire*

Éditorial, par Michel Colchen	p. 3
Les orchidées du domaine de l'Observatoire de Meudon, par Marie-Rose Ramarao	p. 4
Compte rendu du colloque sur la « Mise en valeur de la partie sud de la Grande Perspective de Meudon » par Bernard Chemin	p. 11
Nouvelles brèves, par Yves Terrien	p. 16

# Éditorial

Deux articles sont proposés dans ce bulletin, l'un sur les Orchidées du parc de l'Observatoire de Paris-Meudon, l'autre étant le compte rendu du colloque du 28 Septembre 2013 sur la mise en valeur de la partie sud de la Grande Perspective du Domaine National de Meudon et l'aménagement du Hangar Y.

Le parc de l'Observatoire à Meudon, entouré d'un mur d'enceinte, est interdit au public, mais ouvert lors des Journées du Patrimoine. Il apparaît ainsi comme un espace « naturel » où peut se développer une biodiversité peu contrôlée par l'homme. C'est dans ce cadre que Marie-Rose Ramarao a pu découvrir et observer, isolées dans la prairie, quelques orchidées de plusieurs espèces, qu'elle nous décrit et présente dans un texte de lecture agréable et illustré de planches et de belles photos en couleur.

Dans le précédent bulletin n° 133, nous avons exposé les raisons qui nous ont conduits à organiser un colloque sur la mise en valeur de la partie sud de la Grande Perspective, « la Grande Oubliée » des services de l'État, et sur le devenir du Hangar Y.

Le compte rendu du déroulement de ce colloque a été rédigé par Bernard Chemin. Après un rappel historique, il y évoque les différents thèmes discutés lors de la table ronde. Les actes du colloque, en cours de rédaction, seront publiés dans notre bulletin début 2014.

Que peut-on espérer après ce colloque ?

Les échanges entre les participants à la table ronde, où étaient réunis des élus de la municipalité et du CG 92, ainsi que des responsables administratifs de la DRAC et des services culturels en charge du patrimoine, nous ont permis de constater une prise de conscience des réalités quelque peu consternantes de la situation actuelle de ce patrimoine meudonnais.

A court terme, nous pouvons espérer la restauration des vues perspectives depuis la terrasse au-dessus de l'Orangerie et du site du bassin de Chalais ; la gestion du Tapis Vert après accord entre le CG 92 et l'ONF ; l'ouverture au public du site du bassin hexagonal de Chalais.

C'est à plus long terme, et avec l'apport de fonds publics et privés, que l'on peut envisager l'aménagement du Hangar Y, notamment comme témoin de l'aérostation ainsi que le souhaitait Audouin DOLLFUS.

Le délicat problème du transfert des services techniques, installés dans l'axe même de la Grande Perspective, ne pourra être résolu qu'en accord avec l'ONERA, ou dans la perspective de son départ de Meudon.

Enfin, les participants à la table ronde ont souligné que ces aménagements doivent être envisagés dans un cadre global sous la direction de la DRAC et sous le contrôle d'un « comité de suivi » réunissant des représentants de la DRAC, du CG 92, de la municipalité et des associations concernées.

**Michel Colchen**  
Président du CSSM

# Les orchidées du domaine de l'Observatoire de Meudon

## 1 - Introduction :

Le domaine de l'Observatoire, partie du domaine national de Meudon, est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 12 avril 1972 et inscrit au titre des sites par la loi du 2 mai 1930.

Par ailleurs, la quasi-totalité du site a été inscrite en 2010 à l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I sous l'appellation « boisements et prairies de l'Observatoire de Meudon ».

Pour être inventoriée ZNIEFF type I, la zone prise en compte doit abriter au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

Sur le site de l'Observatoire, on trouve un habitat remarquable et, parmi les orchidées, une espèce rare. Il s'agit :

- de pelouses des sables calcaires (*fig. 1*) : celles-ci font partie des habitats naturels prioritaires retenus à l'annexe 1 de la Directive « Habitats » 92/43 CEE « types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière ». Ces pelouses sont également considérées comme milieux déterminants pour créer une ZNIEFF. Il s'agit de pelouses rases sur des substrats composés de sables siliceux, plus ou moins enrichis en calcaire. Ce sont des sols filtrants s'asséchant rapide-

ment.

- d'une orchidée : le Spiranthe d'automne, espèce protégée en Île-de-France.

## 2 - Les orchidées du site :

Les orchidées, ou orchidaceae, forment une grande et ancienne famille. On a retrouvé du pollen dans de l'ambre datant de 75 millions d'années. Il existe plus de 25 000 espèces réparties en plus de 800 genres.

A l'Observatoire, nous avons recensé à ce jour 4 espèces de 4 genres différents :

- le Spiranthe d'automne (*spiranthes spiralis*),
- l'Orchis bouc (*himantoglossum hircinum*),
- l'Ophrys abeille (*ophrys apifera*),
- l'Orchis pyramidal (*anacamptis pyramidalis*).

Toutes sont des orchidées terrestres à tubercules. Comme de nombreuses plantes, les



Fig. 1 - Pelouse de sables calcaires (photo M.-R. Ramarao).

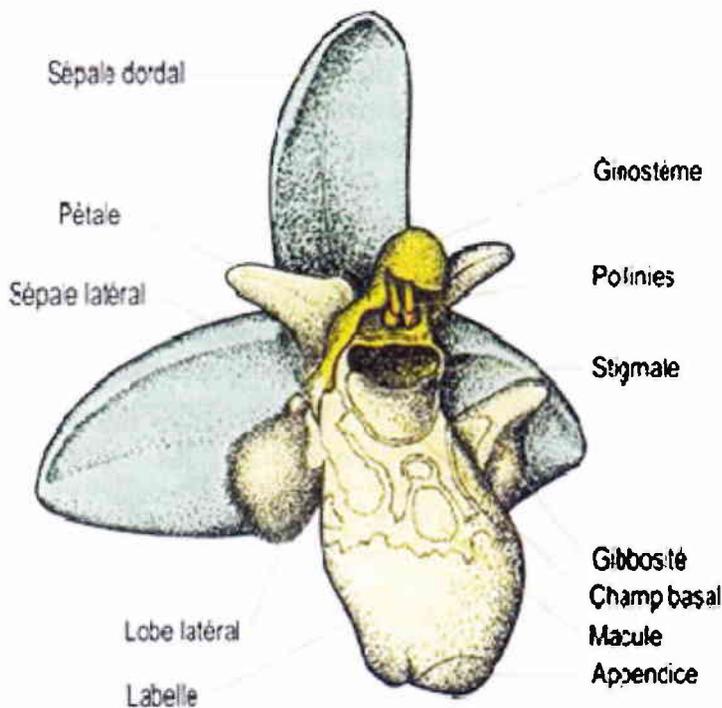


Fig.2 - Orchidée à tubercules (©Biotope).

orchidées vivent en symbiose avec des champignons. Il y a plusieurs formes de symbiose ; pour les orchidées, il s'agit d'endomycorhize : les filaments du champignon pénètrent dans les cellules de la racine de l'orchidée, parfois aussi dans les tubercules, en formant des pelotons de mycorhizes composés de filaments microscopiques de champignons et de racines. Le champignon apporte eau et sels minéraux à la plante. La symbiose est normalement synonyme de bénéfices réciproques ; elle revêt un caractère très particulier chez les orchidées puisqu'il ne semble pas avoir été prouvé que le champignon reçoive quelque chose en échange. D'après Jean-Michel Gobat (*Le sol vivant : bases de pédologie, biologie des sols*, 2010, pp. 678-679, PPUR) « la grande particularité des mycorhizes d'orchidées est que le champignon ne soit pas nourri par du carbone apporté par la plante. Au contraire... les pelotons finissent par être digérés par leur cellule hôte ».

Après la floraison, les fruits sont des capsules contenant de très nombreuses graines disséminées par le vent. Les graines n'ont aucune réserve nutritive et ne peuvent germer que par l'apport nutritif d'un champignon présent dans le sol.

Décrivons succinctement la morphologie d'une orchidée à tubercules (fig. 2). Elle est composée d'une partie souterraine, 1 à 2 tubercules qui permettent à la plante de faire des réserves pendant sa courte vie végétative, et d'une partie aérienne, une tige, des feuilles (les basales en rosette), une inflorescence avec, pour chaque fleur, 3 sépales, 3 pétales dont le médian, appelé labelle, de forme différente des deux autres, des organes mâles et femelles réunis (gynostème) et 1 paire d'étamines sous forme de sacs polliniques.

La croissance est lente : après germination, il peut s'écouler jusqu'à 10 ans avant la première floraison.

### 2-1 Le spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) :

Le nom vient du mot latin « spira », qui signifie « en spirale, en hélice », par allusion à la forme de l'inflorescence.

C'est une plante discrète, d'une taille de 10 à 30 cm. On peut voir une rosette de spiran-



Fig. 3 - *Spiranthes spiralis* (photo M.-R. Ramarao).

the d'automne presque toute l'année, son taux de glucose élevé en hiver lui permettant de résister au gel. C'est l'orchidée la plus tardive de l'année puisque sa floraison, favorisée par la rosée matinale ou les pluies, se situe de la fin de l'été à octobre, après le 15 août en région parisienne. Les fleurs, à l'odeur de vanille, sont d'un beau blanc nacré (fig. 4).



Fig. 4 – Le spiranthe d'automne (*spiranthes spiralis*)  
(photo C. Briand).

Le spiranthe se reproduit par fécondation croisée : pollinisation par des abeilles ou des bourdons, attirés par le nectar. Un mécanisme complexe empêche l'autofécondation. Bien que chaque plante produise de nombreuses graines, celles-ci, disséminées par le vent, n'ont aucune réserve nutritive et ont peu de chance de rencontrer les conditions favorables à leur germination. Ce sont donc souvent les mêmes que nous voyons reflorir. Par ailleurs, le spiranthe peut se reproduire par multiplication végétative en produisant de nouveaux tubercules au bout de stolons.

C'est une plante à aire méditerranéenne et atlantique, rare en France, très rare en Île-de-France, en déclin, son habitat se raréfiant. Elle est protégée en Île-de-France, Alsace, Bourgogne, Limousin, Franche-Comté, Lorraine et Picardie.

Cette orchidée a été découverte en 2005 sur notre site par P. Fichot et Ch. Hanot, correspondants du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, invités à faire un inventaire floristique sur le site de l'Observatoire. Ce fut une découverte exceptionnelle et elle reste à ce jour unique pour les Hauts-de-Seine. Depuis, l'Observatoire suit les conseils préconisés pour la gestion de son biotope : les pelouses sablo-calcaires.

Au cours des siècles derniers, les pratiques pastorales (élevage extensif en particulier) ont involontairement favorisé la prolifération des orchidées. Actuellement, ces pelouses deviennent de plus en plus rares et leur maintien est lié à une gestion humaine adaptée : ne pas faucher pendant l'été, évacuer le produit de la fauche qui peut étouffer la végétation, enrichir le sol et par conséquent en changer la composition.

## 2-2 L'Orchis bouc (*himantoglossum hircinum*)

Himantoglossum : du grec « himas », lanière, et « glossa », langue : allusion à la forme allongée et étroite du labelle.

Hircinum : du latin « hircinus », de bouc, allusion à l'odeur émise par la plante et à la forme du labelle rappelant la barbe de bouc, autre nom populaire de cette orchidée.

Cette orchidée a été signalée dans 3 communes des Hauts-de-Seine depuis 2000. Découverte en 2009 à l'Observatoire, elle n'avait pas été signalée à Meudon depuis 1879.

Le mot orchis vient du grec « orkhis », testicule, allusion à la forme des tubercules. Cette analogie a valu aux tubercules d'orchis d'être consommés pour leurs vertus supposées : séchés et réduits en poudre, ils ont été consommés comme aphrodisiaques. Dioscoride (médecin et botaniste du 1er siècle à l'origine de la théorie des signatures ou correspondances)

attribue des propriétés thérapeutiques à la plante, en relation à la partie du corps humain lui correspondant. C'est ainsi que la consommation de tubercule d'orchis rend les hommes plus virils, que la consommation d'un gros tubercule par un homme donnera naissance à un garçon, et d'un petit tubercule par une femme donnera naissance à une fille. Dans la plupart des cas, cette théorie était fausse mais elle a pu se révéler juste. Prenons le cas de la pulmonaire (famille des Borraginacées) dont la forme fait penser à l'ensemble cœur-poumons et les taches des feuilles à une infection pulmonaire : la plante, contenant mucilage, tanin et saponine, est en effet émoulliente et expectorante (fig. 5).

On retrouve cette théorie de nos jours, par exemple dans la consommation des tubercules d'orchis et de poudre de corne de rhinocéros. On sait que les tubercules d'orchidées sont composés de mucilage et d'amidon (comme le

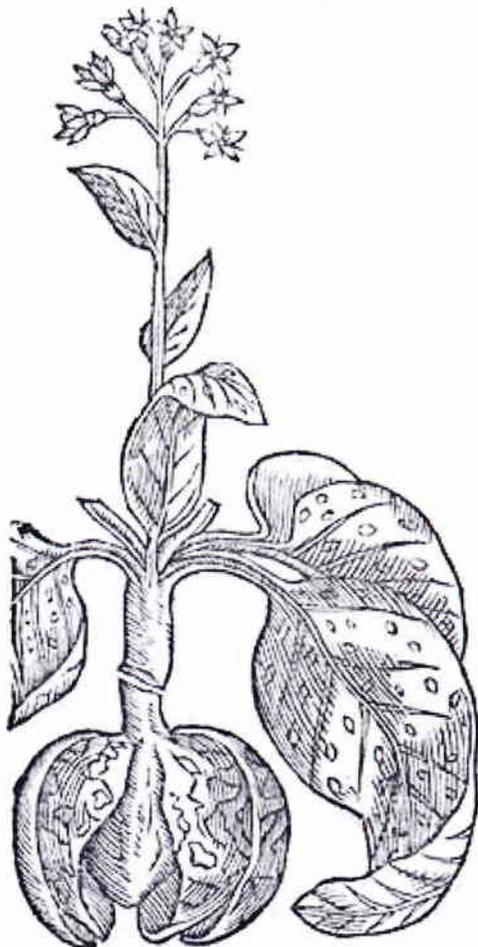


Fig. 5 - Représentation de la pulmonaire dans le *Phytognomonica* de Jean-Baptiste Porta, évoquant la disposition

manioc) et les cornes de rhinocéros de kératine, mais on consomme encore les tubercules et le kilo de corne de rhinocéros se vend 50 000 dollars en Asie.

Au Moyen Orient, on a consommé et on consomme encore le salep, farine de « testicules de renard », soit des tubercules d'orchis séchés, broyés et réduits en poudre ; c'est un philtre d'amour et un médicament pour les problèmes liés à la sexualité. On commercialise encore en Turquie de la glace au salep (fig. 6) et des tonnes de tubercules sont arrachés pour la production. On ne trouve plus d'authentique salep dans les autres pays du Moyen Orient, car la Turquie a durci les conditions d'exportation afin de protéger ses orchis.

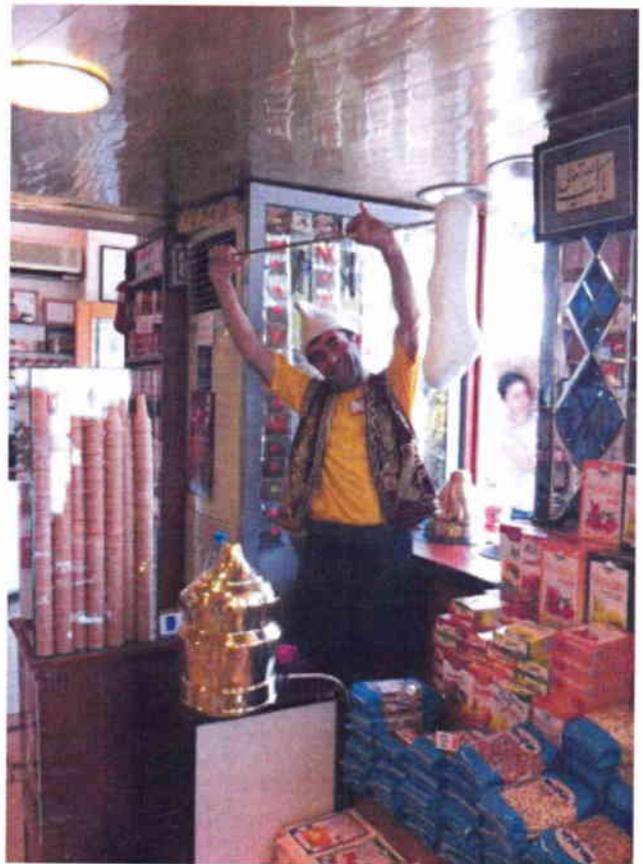


Fig. 6 - Vente de glaces au salep. Antalya Turquie, mai 2012 (photo N. Ramarao).

L'Orchis bouc (*himantoglossum hircinum* ; fig. 7) est une plante de grande taille (de 20 à 90 cm) poussant sur des sols calcaires. Les rosettes sont visibles dès le mois d'octobre. Elle fleurit de mai à juillet ; les fleurs sont verdâtres, rayées et ponctuées de pourpre ; le labelle a une



Fig. 7 – L'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*,  
photo : Marie-Rose Ramarao).

La morphologie des ophrys (du grec « sourcil » en référence à la pilosité du labelle) se caractérise par l'imitation de l'insecte pollinisateur associé, ici d'une abeille solitaire. Cette imitation concerne non seulement la forme : couleurs, pseudo-yeux, pilosité, gibbosités imitant les brosses à pollen des abeilles, mais aussi les phéromones sexuelles de l'insecte. Il s'agit donc d'un mimétisme visuel, tactile et chimique.

Chez les abeilles solitaires, les mâles sortent du nid plusieurs jours avant les abeilles femelles. Le jeune mâle va procéder à une pseudo-copulation avec

forme de lanière torsadée.

C'est une plante sans nectar et ce qui attire les pollinisateurs, essentiellement des abeilles solitaires, n'est pas encore très bien compris. Cette orchidée utilise un leurre, sans doute olfactif, peut-être visuel, la forme de la fleur pouvant faire croire à une plante nectarifère.

On la trouve dans presque toute la France et jusqu'en Angleterre. Elle est protégée dans la région Rhône-Alpes et le département de la Loire.

Elle est un bon indicateur du réchauffement climatique : son aire de répartition se déplace vers le Nord.

### 2-3 L'Ophrys abeille (*ophrys apifera*)

Cette belle orchidée (fig. 8) a été signalée en 2005 sur le site de l'Observatoire par Fichot et Hanot. Elle y est toujours présente grâce à un fauchage tardif.



Fig. 8 - L'Ophrys abeille (*ophrys apifera*)  
(photo Marie-Rose Ramarao)

un ophrys, puis, transportant le pollen par son contact avec les pollinies, il ira ensuite polliniser une autre fleur. Après la pseudo-copulation, la composition hormonale de l'ophrys se modifie, éloignant ainsi les autres mâles. Si aucune abeille ne vient la féconder, l'ophrys va s'autoféconder en courbant les caudicules des

pollinies pour déposer le pollen sur les stigmates, comme le montre la *fig. 8*.

Cette espèce, présente sur presque tout le territoire, fleurit de mai à juin dans des prairies et pelouses, et dans des parcs urbains sur sols calcaires. Les feuilles sont visibles de septembre à juin (parfois mars). Elle est protégée au niveau régional en Limousin, Franche-Comté et Nord-Pas de Calais. Bien que fréquente, elle peut être menacée par la cueillette, l'arrachage, les produits phytosanitaires ou la destruction de son habitat.

#### 2-4 L'orchis pyramidal (*anacamptis pyramidalis*)

L'Orchis pyramidal (*fig. 9*) est la dernière espèce découverte à l'Observatoire, en 2011 sur une pelouse calcaire.



*Fig. 9 - L'orchis pyramidal (anacamptis pyramidalis); photo : Carpinien©).*

Son nom vient du grec « anakamptein », se recourber en arrière, en raison de la position des pollinies, l'épithète « pyramidal » faisant allusion à la forme pyramidale en début de floraison.

C'est une orchidée qui fleurit de mai à juillet. Les feuilles ne sont visibles que de

février à juin.

La plante ne contient pas de nectar et utilise le leurre visuel pour la pollinisation. Celle-ci est assurée exclusivement par des papillons diurnes et nocturnes, dont le demi-deuil, présent en nombre à l'Observatoire.

Bien qu'assez fréquente en France, cette espèce reste rare en Île-de-France. La dernière signalisation à Meudon remonte à 1879.

### 3 - Conclusion

Quel est l'état des lieux et le devenir de nos orchidées ? Le site n'étant pas ouvert en permanence au public, il est relativement bien protégé.

La station de spiranthes d'automne, (une soixantaine de pieds en 2005) semble connaître une diminution : 45 pieds comptés en 2010, une quinzaine en 2011, mais l'absence de pluie cet été-là a joué un rôle important et a limité la vie végétative sans préjudice pour les rhizomes. La gestion de la fauche (ne pas tondre entre juillet et octobre mais le faire les autres périodes de l'année) est respectée. La présence discrète de cette orchidée et sa floraison à une période où le site est peu fréquenté jouent en sa faveur.

La station d'ophrys abeille, située sur un lieu peu passant, connue des jardiniers, est elle aussi plutôt bien protégée. Sa population est d'environ 6 pieds seulement et ne semble pas progresser. Il semblerait que ce petit nombre ne soit pas très favorable à la pollinisation, car les abeilles sont plus facilement attirées par une masse plus visible. D'autres insectes peuvent être visibles sur la plante mais cela ne veut pas dire qu'ils soient pollinisateurs.

La station d'orchis bouc pourrait être beaucoup plus importante. Malheureusement, elle se situe le long d'un parcours fréquenté par le personnel et les jeunes visiteurs scolaires, et les feuilles comme les fleurs sont très visibles et il est tentant de les cueillir. D'autre part, ces orchis se reproduisent sur une partie du domaine tondue régulièrement tout au long de l'année, et les nouvelles rosettes (4 découvertes au début du printemps avant la première tonte) sont tondues, ce qui fait que seuls deux pieds, protégés, subsistent.

Quant à l'orchis pyramidal, seul un pied

est apparu en 2011. Il se situait près d'un lieu très fréquenté et il est trop tôt pour savoir s'il réapparaîtra cette année.

En 2011, nous avons créé au sein de l'Observatoire une « cellule patrimoine vert et biodiversité » destinée à informer les différents

acteurs du site de la richesse de notre patrimoine et de mettre en œuvre une gestion conciliant la gestion d'un lieu destiné à la science fréquenté quotidiennement par près de 500 personnes, la gestion d'un parc d'agrément et la gestion que nécessite la préservation de la biodiversité.

**Marie-Rose Frichet-Ramarao**

Guide du patrimoine vert de l'Observatoire, site de Meudon

Co-responsable de la cellule « biodiversité »

Correspondante du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

**In memoriam**

**Jean CRÉPEY**

Nous avons appris avec tristesse le décès récent de Jean CRÉPEY.

Adhérent depuis de nombreuses années de notre association dont il était membre du Conseil d'Administration, Jean CRÉPEY exerçait une activité liée aux questions environnementales, qui sont un des aspects importants de l'activité de notre Comité.

Jean CRÉPEY était en effet un scientifique spécialisé en ichtyologie, branche de la zoologie dont l'objet est l'étude des poissons. Conscient de la désaffection des populations non côtières pour les choses de la mer, il avait participé en 1972 à la création du Centre d'Expression Thématique et d'Expérimentation sur l'Environnement du site Marin (CETEEM), devenu, à son initiative en 1977, le Centre Français du Littoral (CFL), dont la renommée est internationale et dont Jean CRÉPEY fut président pendant de nombreuses années.

Nous nous associons à la douleur de ses proches, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

# Compte rendu du Colloque du 28 septembre 2013

## « La mise en valeur de la partie sud de la Grande Perspective de Meudon »

C'est pour jeter les bases d'une réhabilitation de la partie Sud de la Grande Perspective que notre comité, à l'instigation de Michel Jantzen, a pris l'initiative de réunir à Meudon, sur les lieux mêmes, un Colloque public auquel s'est associé l'Association pour un Centre Européen des Ballons et Dirigeables (ACEBD), soucieuse de l'avenir du Hangar Y implanté dans cette partie du Domaine qui fut l'un des berceaux de l'Aérostation.

Les traces subsistantes de la Grande Perspective, vestige tangible de l'un des derniers grands domaines royaux, sont un des joyaux de notre ville.

La restauration de la partie Nord de cette Grande Perspective, représentée par l'Avenue du Château, la Terrasse de l'Observatoire, l'Orangerie et son parterre, a quelque peu occulté la sauvegarde de la Partie Sud qui fait figure de "Grande Oubliée". Celle-ci est aujourd'hui encombrée par divers occupants, interdite d'accès à nos concitoyens pour sa plus grande superficie, et soustraite à l'affectation culturelle qu'avaient entendu lui donner les pouvoirs publics aux termes d'un Protocole du 16 décembre 1952, signé entre les partenaires concernés, en l'occurrence le Ministère de l'Urbanisme, le Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale (Beaux-Arts) et le Secrétariat d'État à l'Air, protocole qui n'a été exécuté que partiellement.

Ce Colloque a été un succès dans la mesure où les participants (autorités de l'État, collectivités locales, administrations, associations, experts et citoyens) ont pris conscience de la nécessité de conjuguer leurs efforts et de coordonner leurs actions, ce dont notre Comité ne peut que se réjouir.

Il a débuté par une "visite sur les lieux", à savoir le Bassin hexagonal de Chalais dont l'accès nous avait, pour une fois, été autorisé, et au Hangar Y, ouvert pour la circonstance.

Ce fut pour beaucoup une découverte, et les explications fournies sur place par Michel Jantzen, guide incomparable, et Denis Parenteau, propagandiste aéronautique convaincant et passionné, ont constitué une excellente introduction aux débats qui se sont déroulés sous forme d'une « table ronde » tenue dans la magnifique Orangerie, récemment restaurée, et auxquels ont assisté environ 75 participants.

Il ne saurait être question ici de retracer in extenso les nombreuses interventions qui se sont succédé. Ce sera l'objet des Actes du Colloque auxquels tous nos adhérents auront accès dès qu'ils auront été approuvés et publiés.

On se contentera ici de synthétiser quelques réflexions, déclarations, prises de positions et bonnes intentions exprimées par les autorités décisionnaires en la matière sur les différents points que nous avons inscrits à l'ordre du jour et que notre comité avait résumés dans le bulletin n° 133, qui avait été préalablement adressé tant à nos adhérents qu'aux personnalités invitées et que l'on peut lire sur notre site internet.

Avaient donc répondu à notre invitation M. Jean-Pascal Lanuit, directeur régional adjoint des Affaires Culturelles d'Île-de-France, M. Denis Larghero, maire-adjoint représentant M. Hervé Marseille, sénateur-maire de Meudon, Mme Audrey Jenback, conseiller général des Hauts-de-Seine, M. Christian Bénilan, conservateur du Domaine National de Meudon, M. Georges Poisson, conservateur général honoraire du patrimoine, M. Bruno Chanetz, sous-directeur de l'ONERA-Meudon et M. Francis Villadier, conservateur du Musée de Meudon. Messieurs Michel Colchen et Denis Parenteau coordonnaient les débats.



*Quelques aspects de la tenue du colloque :*

- sur place dans la partie sud de la Grande Perspective, où pêcheurs et public pourraient coexister ;
  - dans l'Orangerie, où se sont tenues les discussions.
- (Photos Gilles Fiant, Bernard Chemin et Eric Laumet).*

La qualité des personnalités présentes à la « table ronde » était déjà, à elle seule, le gage de l'intérêt attaché par les administrations et services concernés aux sujets que nous souhaitions voir débattus.

## **I - Sur le dégagement paysager de la Grande Perspective**

Sans remettre en question la présence de terrains de sports dans l'axe même de celle-ci, il convient de prendre acte de l'accord de principe donné par M. Larghero, encouragé en cela par M. Lanuit, pour faire procéder par les services municipaux à l'élimination des arbres et de la végétation empiétant sur la Perspective et en masquant le tracé initial et la bonne visibilité.

Pour augmenter l'attractivité de ce site historique, des suggestions diverses ont été énoncées pour une éventuelle animation artistique contemporaine sur ou aux abords de cet axe prestigieux. Cette proposition ne semble pas avoir recueilli une adhésion enthousiaste. Par contre, l'idée d'un cheminement piétonnier bien viabilisé, qui a été envisagée par le CSSM il y a deux ou trois ans et rappelée ici par Michel Colchen, a été bien accueillie et sa réalisation constituerait une avancée notoire en même temps que la probabilité d'un entretien périodique.

## **II - Sur la restitution au ministère de la Culture des parties actuellement occupées par les services techniques de la Ville et de GPSO**

Ce sujet a constitué un "point chaud" de discussion. Cette occupation, dont l'assise juridique est contestable, constitue un empiètement abusif sur des parcelles dont l'État, qui en est le propriétaire théorique, n'en a jamais disposé au profit de qui que ce soit, comme l'ont rappelé Messieurs Jantzen et Lanuit.

Tout en souhaitant voir clarifiée cette situation de fait et dénoué l'imbroglie administratif qui s'est créé au fil du temps, M. Larghero a affirmé que l'objectif de la Ville n'était pas de conserver indéfiniment ce terrain, mais bien de le "restituer à terme" (?)

au domaine de l'État dès qu'aurait pu être trouvé un terrain de remplacement. Sans avoir pu préciser les modalités concrètes et financières de cette occupation, il a tenu à souligner que l'utilisation de ces terrains se faisait au bénéfice des habitants de Meudon et de la communauté d'agglomération, qu'il s'agissait en l'espèce de satisfaire une obligation de service public, et qu'il n'était pas opposé à un repositionnement de ces services techniques sur une autre partie du terrain de l'ONERA si cela s'avérait réalisable. Pour preuve de l'intérêt de la municipalité pour la réhabilitation de la Grande Perspective, il a rappelé, ce qui ne saurait être contesté, les autres actions déjà menées en ce sens et s'est déclaré ouvert à une participation active à l'aménagement ultérieur du site.

M. Bénilan n'a pas paru choqué de la situation actuelle à la différence de M. Poisson qui la considère anormale et préjudiciable, et M. Lanuit a convenu que l'État ne s'était guère préoccupé de la situation si tant est qu'il en ait eu une connaissance exacte.

La question reste entière au terme de ces discussions passionnées.

En tous cas personne ne peut plus prétendre l'ignorer.

## **III - Sur l'accès du public au Bassin de Chalais**

Élément majeur de la Grande Perspective, ce superbe plan d'eau est interdit d'accès au public et réservé à une association halieutique qui, en contrepartie de cette jouissance, en assure l'entretien.

Michel Colchen, au nom du Comité de Sauvegarde des Sites et soutenu par Michel Jantzen, a vigoureusement plaidé en faveur d'un accès permanent, ou à tout le moins élargi, du public meudonnais et francilien à ce site et a souligné l'intérêt qu'a suscité l'organisation de visites encadrées lors des Journées du Patrimoine. M. Poisson a indiqué partager ce point de vue et s'est référé aux situations des bassins de Sceaux et de Versailles qui sont en libre accès. Il souligne que les pêcheurs et le public pourraient

coexister, comme c'est ailleurs le cas, dans de nombreux endroits.

M. Bénilan a souligné le travail positif, au plan environnemental, de l'association de pêche, et il a fait valoir que l'ouverture au public poserait deux problèmes : celui du gardiennage et celui de la sécurité des personnes, en particulier des enfants. Les crédits dont il dispose ne lui permettent pas de faire face à l'un et à l'autre.

M. Lanuit a mis lui aussi l'accent sur la sécurité, tout en rappelant que la reconstitution du Domaine National reste un objectif majeur de la DRAC et qu'une collaboration doit être recherchée avec les collectivités locales.

M. Larghero a estimé qu'il n'était pas dans les possibilités de la Ville d'assurer le gardiennage en raison des multiples charges déjà assumées dans les parcs, jardins et espaces verts municipaux.

Michel Jantzen a employé le mot spoliation du domaine public au bénéfice d'intérêts particuliers.

In fine, un consensus semble se faire pour une ouverture partielle et réglementée du type un week-end par mois.

#### **IV – Sur la restauration du Hangar Y et son utilisation**

Vigoureux plaidoyer de M. Denis Parenteau en faveur de l'achèvement des travaux de réhabilitation permettant, dans un premier temps et à court terme, d'une part d'entreposer les magnifiques collections en matière d'aérostation que possède notre pays et actuellement disséminées et non exposées faute d'emplacement ad hoc, et d'autre part d'organiser des manifestations temporaires à l'intérieur de cet immense volume. Dans un second temps et à plus long terme, création d'un musée de l'aérostation (collections, expositions), achèvement de la mise en valeur de cet espace remarquable en associant le technique le culturel et l'artistique.

Objections de M. Bénilan : "On est dans une impasse; le Hangar ne sert plus à rien".

De façon plus positive, M. Lanuit observe que la conservation du Hangar Y est à

peu près assurée, qu'il faut en poursuivre l'entretien et le protéger pour les générations futures, ce qui constitue une autre légitimité. Quant à son exploitation telle qu'envisagée, elle ne saurait être rentable, et souhaiter y entreposer des collections nécessiterait une surveillance et un gardiennage qui ont un coût, donc un financement (problème déjà évoqué pour l'accès du public à Chalais).

Avant toute utilisation, il faut évaluer le coût de la remise en état pour permettre des stratégies communes. Tout cela nécessite une "conjonction d'acteurs" et la recherche d'un mécénat d'entreprises, ce que M. Bénilan approuve vivement.

Interrogé par M. Colchen sur la récente signature par le maire d'un arrêté de péril concernant le Hangar, M. Larghero précise qu'il ne s'agit que d'une procédure ponctuelle faisant suite à la demande d'un équipementier sportif désireux d'y organiser une manifestation commerciale avec des contraintes inacceptables pour la mairie. La Ville reste disponible pour des projets d'avenir en partenariat avec l'État et des opérateurs : "Nous sommes à la manœuvre pour valoriser le Hangar Y et le site de Chalais".

M. Villadier a fourni des indications concrètes sur les activités ressortissant de sa compétence.

M. Parenteau a alors donné plus de précisions sur ses propositions à court, moyen et long terme, et sur les concours possibles (Aéroclub de France, Musée de l'Air du Bourget, Associations aéronautiques). Il envisage des manifestations temporaires et d'autres permanentes, comme la réinstallation dans le Hangar Y du dirigeable "la France", actuellement inutilisé.

Le sujet est loin d'être épuisé. En l'état actuel, le statu quo demeure.

#### **V – Sur l'avenir de la Grande Soufflerie**

M. Chanetz, qui en a fait très savamment l'historique, considère que sa présence à proximité du Hangar Y permet de constituer un ensemble à caractère scientifique de haute signification. Son classement comme

Monument Historique la met à l'abri de toute velléité de disparition, souhaitée par certains. Sa lente et inéluctable dégradation, due à son matériau de construction, nécessite des reprises conservatoires imposées pour la sécurité des personnes, alors qu'aucun chiffrage n'a été étudié et qu'aucun financement n'est actuellement envisagé.

Divers témoignages fournis par des participants, dont celui de Daniel Mouranche, permettent de considérer que ce vestige d'une époque aéronautique mériterait une mise en valeur, bien que des solutions concrètes ne puissent à l'heure actuelle être dégagées.

## **VI – Sur l'entretien du Tapis Vert**

M Colchen lance un cri d'alarme sur l'absence d'entretien de cet espace délaissé par l'ONF qui n'a plus les moyens de l'assurer, sur son embroussaillement progressif, et sur le désintérêt de la ville de Clamart sur le territoire de laquelle le Tapis Vert est situé.

Mme Jenback retrace les démarches qu'elle a entreprises auprès du président du Conseil Général auquel elle a soumis ce problème, et indique que celui-ci serait disposé à en assurer l'entretien par l'Agence des Espaces Verts sous réserve d'un transfert de propriété.

M. Lanuit objecte l'impossibilité d'une telle solution, seul un transfert de gestion étant administrativement envisageable.

Tout cela paraît un peu dérisoire eu égard au montant d'une dépense annuelle de l'ordre de 3000 euros.

M. Larghero confirme que Meudon ne peut pas intervenir dans cette affaire.

Le Comité de Sauvegarde des Sites reprendra contact avec L'ONF.

Avant que la parole ne soit donnée aux participants, M. G. Poisson, avec la clarté et la conviction que chacun lui reconnaît, expose sur la question globale de la Grande Perspective les deux attitudes possibles :

renforcer la protection ou au contraire la restreindre ; il déplore la frilosité des élus, indifférents à l'enthousiasme actuel de nos concitoyens pour la valorisation du patrimoine. Évoquant la préparation de textes législatifs, il préconise l'introduction de l'idée du maintien de l'intégrité des anciens domaines royaux et l'inscription de Meudon dans la liste des "domaines exceptionnels" du remembrement des domaines, et il donne l'exemple de Chambord, pour lequel l'institution d'un "Commissaire National" a permis des réalisations concrètes particulièrement bénéfiques.

Cette idée a été saisie au vol par Michel Colchen qui, dans sa lancée, a proposé la création d'un Comité de Suivi placé sous l'égide de la DRAC, idée qui a recueilli l'unanimité et qui devrait se matérialiser dans les mois à venir.

Les assistants au Colloque ont pu ensuite exprimer leurs observations et leurs suggestions sur tel ou tel point abordé. Il ne saurait être question de les reproduire intégralement. Des personnes liées au Musée de l'air ont appuyé les idées de M. Parenteau et envisagé un classement au patrimoine de l'Unesco. Des habitants de Meudon ont insisté sur la pérennité des terrains de sports situés dans l'axe historique, sur l'accès au Bassin de Chalais, sur l'engagement de la municipalité, et de nombreuses questions diverses plus ou moins périphériques ont été lancées, pouvant servir de pistes de réflexions.

Les échanges individuels qui se sont poursuivis autour d'un verre de l'amitié et la peine à se séparer ont démontré que ce colloque, loin d'avoir été inutile, avait permis des rencontres entre personnes et organismes animés de préoccupations communes mais n'ayant pas eu jusqu'ici l'opportunité de réfléchir ensemble.

L'avenir nous dira si demain lèvera le grain semé par ce colloque. Le Comité en formule le souhait.

**Bernard Chemin**  
Vice-président du CSSM

# Nouvelles brèves

par Yves Terrien

(Consulter aussi notre site [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com))

## - Avenue du Château :

Les travaux d'assainissement concernant la régulation des eaux pluviales se poursuivent. Rappelons qu'ils porteront de 100 à 1000 m<sup>3</sup> le volume des circuits d'évacuation des eaux pluviales, ce qui permettra une bonne régulation des flux et l'absence d'engorgement, même en cas de gros orage. GPSO investit 2,2 millions d'euros pour ces travaux, une partie de ce montant provenant de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

## - Tapis Vert :

Madame Audrey Jenback (Conseiller Général des Hauts-de Seine pour le canton de Meudon), à qui nous avons exposé la préoccupation du CSSM devant la dégradation du Tapis Vert, a souhaité rencontrer avec nous Monsieur Frédéric Delpont, nouveau directeur de l'agence de Versailles de l'Office National des Forêts (ONF), en poste depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Cette rencontre a eu lieu le mercredi 13 novembre sous la forme d'une visite sur les lieux. Elle a débuté, sous la conduite de M. Jantzen, par la visite de la Grande Terrasse, de l'Orangerie et de son parterre, afin de faire découvrir à M. Delpont la situation du Tapis Vert dans le contexte de la Grande Perspective. Conscient de l'intérêt exceptionnel de ce site, M. Delpont nous a indiqué qu'il prendrait contact avec les collectivités locales et rencontrerait prochainement M. P. Devedjian, président du CG 92, en vue d'instaurer une coopération pour l'entretien de la forêt, coopération qui, espérons-le, permettra d'instaurer une gestion permanente du Tapis Vert.

## - Assemblée Générale du CSSM :

Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra le samedi 8 mars de 10h00 à 12h30 dans les salles du complexe René Leduc. Elle sera suivie, pour ceux qui le désirent, d'un repas sur place. Toutes les informations seront envoyées en temps utile à nos adhérents.

## - Aménagement du quartier de la gare de Meudon-Val Fleury :

Les travaux de construction de trois immeubles ont débuté près de la gare de Meudon-Val Fleury, ce qui rend la circulation des piétons et des véhicules souvent très difficile. Rappelons que, tout au long de la concertation tenue dans le cadre d'un comité consultatif créé par la municipalité pour discuter de l'aménagement de ce quartier, le CSSM a exprimé des réserves significatives sur le projet et proposé des modifications. Aucune n'a été retenue, contrairement à ce qui s'est passé dans les discussions pour la rénovation d'autres quartiers de Meudon.

## - Divers :

. Rappelons encore que le Musée Rodin de Meudon ouvre dorénavant ses portes pendant toute l'année, les vendredis, samedis et dimanches après-midi, de 13 h à 18h. Des activités y sont maintenant régulièrement organisées (programme sur le site internet, à l'adresse [www.musee-rodin.fr/fr/le-musee/le-musee-rodin-meudon](http://www.musee-rodin.fr/fr/le-musee/le-musee-rodin-meudon)).

. Le nouveau centre culturel de Meudon-la-Forêt, l'« Espace Culturel Robert Doisneau », a été inauguré le samedi 30 novembre 2013. Il contient une salle de spectacles de 260 places assises avec des gradins rétractables, 4 ateliers de pratiques artistiques et de langues, un studio de musique et des espaces bar et d'exposition, etc ... Il accueillera, à partir du 7 janvier 2014, une partie des cours de l'Université Inter-Âges.

## **Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon**

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon, tél. : 01 45 34 30 09

Site internet : [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com)

Directeur de la Publication : Michel COLCHEN. Rédacteur en chef : Yves TERRIEN.

Impression : FORMS, 3 rue du Ponceau, 92190 Meudon

Dépôt légal : décembre 2013 – N° ISSN 1147-1476